Image not found or type unknown

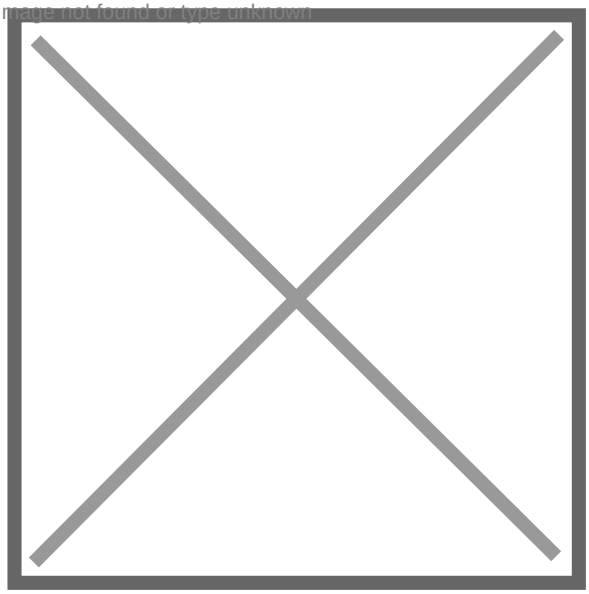

Résiliation d'un contrat de bail

Par **carlalyon**, le **31/05/2008** à **21:28**

Bonsoir,

Je souhaite résilier mon contrat de bail en raison d'un premier emploi. Le délai légal dans ce cas est d'un mois au lieu de trois.

J'ai envoyé une lettre de résiliation avec accusé de réception à ma bailleuse.

Or sur le contrat, apparait ma bailleuse, son mandataire (une agence immobilière) et moi-même dans le sens ou est écrit contrat de location entre les soussignés bailleur et mandataire et moi-même.

Dois-je également envoyer une lettre de résiliation au mandataire qui figure dans le contrat? Si oui, dans la mesure où je ne l'ai à ce jour envoyé qu'à ma bailleuse, quel délai sera pris en compte: date d'envoi à la bailleuse ou date d'envoi au mandataire?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Par **novice43**, le **01/06/2008** à **20:58**

Bonsoir,

J'ai bien peur que ce soit le mandataire qui devait être avisé en premier lieu. En effet, ce dernier recoit mandat pour gérer le bien de la bailleuse. Alors soit votre bailleuse est correcte et elle en informe le mandataire et ils acceptent tout deux le préavis... soit le mandataire

estime ne pas avoir été informé et vous considère toujours locataire n'ayant lancé aucun préavis.

Envoyez une lettre au mandataire en accusé réception.

cordialement,

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés